

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 13/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/06/2025.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, M. ORRIERE Philippe à M. DERBRÉ Gérard

Absent : M. GAMBERT Eric

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne,

2025-29 Fonds de Concours Laval-Agglomération – Travaux de rénovation et extension de la salle de loisirs l'Aquarelle

Vu la délibération n°204/2019 du Conseil Communautaire de Laval-Agglomération du 16 novembre 2019 créant une autorisation de programme de 2,9 millions d'euros pour la mise en place d'un Fonds de Concours 2020-2023 à destination des communes membres,

Vu le pacte financier et fiscal de Laval Agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire du 30 juin 2022,

Vu la délibération n°109/2024 du Conseil Communautaire de Laval-Agglomération du 30 septembre 2024 approuvant les nouvelles modalités dépôt et d'instruction des demandes d'aide au titre du fonds de concours 2024-2026.

Pour la période 2024-2026, la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne bénéficie d'une enveloppe de 38 495€ du fonds de concours de Laval-Agglomération,

Monsieur le Maire souhaite solliciter ce fonds de concours au titre des travaux de rénovation et extension de la salle de loisirs l'Aquarelle,

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage : **SEM Laval Mayenne Aménagements**, Mandataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE

De solliciter le fonds de concours 2024-2026 pour les travaux de rénovation et extension de la salle de loisirs l'Aquarelle,

VALIDE

Le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Marché de travaux	824 159,00 €
Total des dépenses	824 159,00 €

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département - Contrats de territoire 2023 - 2028	31 176,00€
Laval Agglomération – Fonds de concours 2024-2026	38 495,00 €
Fonds vert	100 000,00 €
Fonds propres de la commune/ emprunt	654 488,00 €
Total des recettes	824 159,00 €

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

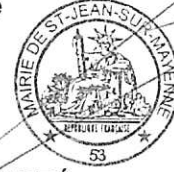
- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 23/06/2025
Le Maire



Olivier BARRÉ